

## Bureau de la LGEN Vendredi 11 septembre 2020

**Présents** : Jean-Michel Mathi, Gilles Volpato, David Wagner, Stéphane Metzger

**Invités** : Romuald Mangeonjean (Directeur LGEN)

### Ordre du jour :

1. Nomination du président de la commission des opérations électorales
2. Organisation de l'élection des membres du CD
3. Présentation des subventions PSF 2020
4. Attribution des manifestations sportives organisées par la LGE
5. Condition de report d'une rencontre de wp en cas de covid positif multiple
6. Régularisation du passif des factures non justifiées par le président
7. Restitution du véhicule du président
8. Points divers

La réunion débute à 18h05

### 1- Nomination du président de la commission des opérations électorales

Le bureau valide à l'unanimité la nomination de Lucien Gastaldello comme président de la commission des opérations électorales.

### 2- Organisation de l'élection des membres du CD

Présentation des modalités par le directeur général. L'élection est uninominale, il s'agit d'une élection à 2 tours. 25% des votants sont requis pour être élus. Compte tenu du nombre de licenciés au 30 août, les postes attribués au comité directeur sont de 11 pour l'Alsace, 8 pour la Lorraine et 5 pour la Champagne-Ardenne, plus un médecin, soit au total 25 membres.

David WAGNER évoque la possibilité de faire une AG avec un vote par correspondance si les conditions sanitaires évoluent défavorablement.

Jean Michel Mathi et Gilles Volpato privilégient une AG en présentiel. Sauf interdiction des pouvoirs publics, le bureau souhaite maintenir l'AG sous sa forme habituelle.

### 3- Présentation des subventions PSF 2020

Présentation des attributions fédérales par le directeur général, comparatif par rapport à la précédente saison. Seulement 4 CD ont demandé une subvention. Le montant global de l'enveloppe est à l'équilibre à 76 k€ pour les clubs.

Le nombre d'actions des clubs augmente d'une saison sur l'autre alors que le nombre de clubs demandeurs est en baisse.

Une interrogation existe sur les 5 clubs non labellisés qui sont soutenus par la FFN, alors qu'il s'agit d'un critère d'exclusion et que la LGE avait émis un avis défavorable. Aucun retour de la FFN n'a été fait à la LGE sur ces cas particuliers.

Romuald Mangeonjean précise qu'une structure CAF n'a pas fait de demande, Charleville-Mézières Natation, ils ont oublié de la soumettre.

Gilles Volpato s'indigne du manque de soutien fédéral comparativement au temps nécessaire à la constitution des dossiers et au contexte de crise sanitaire.

### 4- Attribution des manifestations sportives organisées par la LGE

- Une nouvelle campagne va être ouverte pour permettre aux structures n'ayant pu candidater de déposer un dossier. Compte tenu des nouvelles mesures liées à la crise, les clubs ayant postulé vont être contactés afin qu'ils confirment leur candidature. Les clubs devront confirmer leur FMI (manifestation sportive) afin que la ligue puisse s'assurer que la piscine puisse accueillir l'ensemble des compétiteurs.

- Une discussion s'installe sur la fourniture de masques pour les officiels dans le cadre des interclubs. La LGE attend la recommandation du comité directeur fédéral. La présence de public ne sera pas autorisée pendant les manifestations organisées par la ligue afin de respecter la FMI.

- Jean-Michel Mathi indique que sans public, les buvettes et stands des organisateurs vont devenir inutiles, ce qui va entraîner une réelle moins-value aux clubs organisateurs.

Les organisateurs devront être en possession de la liste des présences, de tous les clubs afin de permettre le cas échéant de recontacter les personnes en cas de Covid.

- Pour être autorisés à participer, les clubs devront fournir une liste de l'ensemble des participants aux compétitions de la ligue.
- Une circulaire de la ligue sera ventilée vers les comités départementaux pour les informer des nouvelles obligations.

Le bureau se réserve la possibilité de faire évoluer ces procédures au regard de l'évolution sanitaire.

#### 5- Condition de report d'une rencontre de wp en cas de covid positif multiple

Stéphane METZGER précise que la fédération impose des tests covid obligatoires avant la reprise des championnats pour les équipes nationales toutes catégories confondues.

Après discussion, le bureau décide que les compétitions organisées par la ligue devront respecter les règles suivantes :

- Les présidents devront certifier qu'ils ont mis en oeuvre les procédures fédérales pour assurer la sécurité des pratiquants.
- À partir de 4 cas de covid déclarés dans la semaine qui précède la rencontre, les rencontres ou tournois de l'équipe concernée seront reportés. En cas de test positif des 2 gardiens d'une même équipe, les rencontres seront reportées.
- Le référent médical de la structure devra se mettre en contact avec celui de la ligue et le directeur de la ligue en lien avec la commission water-polo.

Le bureau se réserve la possibilité de faire évoluer ces procédures au regard de l'évolution sanitaire.

#### 6- Régularisation du passif des factures non justifiées par le président

Conformément aux décisions prises en bureau le 27 février 2020, les trésoriers ont établi le reliquat des factures non justifiées ou ne présentant pas de justificatif du président de la ligue pour un montant de 9956,67€. Cette somme couvre la période du 1er octobre 2018 au 29 janvier 2020.

Jean Michel Mathis précise que les sommes devront être remboursées à la ligue avant la clôture des comptes de l'exercice en cours. Gilles Volpato souhaite qu'une date butoir soit fixée au 18 septembre.

David Wagner s'engage à régulariser ladite somme auprès de la ligue d'ici le 18 septembre 2020 au plus tard. Il va contacter l'expert-comptable pour définir les modalités de remboursement.

Compte tenu du contexte particulier, Stéphane Metzger demande que le procès-verbal de la réunion de bureau soit transmis au comité directeur de la LGE au plus tard le 18 septembre.

#### 7- Restitution du véhicule du président

David s'engage à restituer à Ford le véhicule mis à disposition par la ligue le 15 septembre. Il s'acquittera de frais inhérent à la prolongation du véhicule à savoir 1584,24€ d'ici le 18 septembre 2020.

La restitution ayant été initialement prévue début juillet comme stipulé lors de la réunion de bureau du 27 février 2020. Le véhicule ne sera pas remplacé (cf. bureau du 27 février 2020)

#### 8- Points divers

Pas de point divers

Fin de la réunion à 19h30

Stéphane Metzger  
Secrétaire Général par intérim

